Département du Finistère

Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900229-20251217-DEL2556-DE

Convocation et affichage : 11/12/2025 Affichage Procès-verbal :	
Nombre de conseillers en exercice : **23**	
Présents : 21	Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : LE MEROUR Joseph, LE MEROUR Muriel, TANIOU Claude, HUGOT Jacqueline, LEBERTRE Claude, LE ROUX-LE PAGE Majo, JULIEN Laurent, SANQUER Jacques, LE FLOCH Maryvonne, HERRY Monique, LE ROY Gilles, BROGLIN Marine, MENESGUEN Xavier, GUELLEC Edith, PASQUET Johanne, THOMAS Dominique, MARTIN Bertrand, CALVEZ Michèle, POUDOULEC Raymond, LAGADIC Christiane, BLAIZE Christian

Absents excusés : BETRANCOURT Thierry donne pouvoir à LE MEROUR Joseph, PRIOL Gaëlle donne pouvoir à GUELLEC Edith.

Secrétaire de séance : TANIOU Claude.

Délibération n° 25.56 |

Adhésion à l'association Jim SEVELLEC

À l'instigation de la famille de l'artiste, une Société des Amis de Jim-E. Sévellec - SAJES — a été créée en octobre 2024 et aussitôt déclarée au Journal Officiel. Cet artiste camarétois-brestois, était très fortement lié à Camaret et à la presqu'île de Crozon dans laquelle il a vécu et qui se retrouve dans nombre de ses œuvres.

La SAJES (Société des Amis de Jim-E Sévellec) est une association 1901 qui se donne pour objet de maintenir le souvenir de Jim-E. Sévellec, né à Camaret en 1897 et mort à Brest en 1971. Il s'agit pour elle de faire connaître son œuvre à travers l'ensemble de ses composantes : œuvres peintes et dessinées, écrits (mémoires, articles en revue), réalisations diverses (dioramas, décorations, muséographie). Cela se fera aussi bien par l'organisation de conférences, d'expositions que par des publications diverses.

A plus court terme, l'association et les services travaillent actuellement à une exposition - au titre provisoire Sévellec peintre de la presqu'ile.

Il est proposé de soutenir l'action de cette association en souscrivant pour le compte de la commune une « cotisation de soutien » de 100€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'adhérer à l'association SAJES en contribuant en tant que « cotisation de soutien » à hauteur de 100€.

Article 2 : de charger le maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

Le Secrétaire de séance,
Claude TANIOU

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.